

## **Déclaration de la délégation canadienne à l'occasion de la 16e session de la Commission du développement durable**

### **Le vendredi 9 mai 2008 – Séance parallèle sur les interdépendances et les questions transversales, notamment les moyens de mise en œuvre**

Monsieur le Président/Madame la Présidente,

Le Canada reconnaît le rôle essentiel des interdépendances qui caractérisent les six thèmes du cycle actuel de la CDD et les questions présentées dans le programme *Action 21*, notamment l'élimination de la pauvreté, ainsi que la protection et la gestion des ressources naturelles qui sont la base du développement économique et social. Dans certains cas, l'interdépendance des thèmes est si ferme que leur délimitation, bien que théoriquement utile, s'avère difficile lorsqu'il s'agit de fournir des leçons apprises tirées des politiques, des programmes et des projets existants. En effet, leur interdépendance fait ressortir la nécessité d'un examen systématique des synergies entre les efforts internationaux.

Nous constatons que maintes questions transversales doivent être examinées pendant l'élaboration des politiques et les activités de coopération au développement qui sont en rapport avec les thèmes de la CDD. L'adoption de politiques intégrées et d'un processus décisionnel qui tienne compte des facteurs sociaux, économiques et environnementaux est essentielle si nous voulons mener à bien le développement durable. Le Canada signale l'importance d'un examen global des problèmes liés à l'agriculture, à l'aménagement rural, à l'exploitation des terres, à la sécheresse et à la désertification dans le cadre des stratégies nationales de développement durable et des stratégies de réduction de la pauvreté. En outre, nous reconnaissons l'utilité de l'évaluation environnementale comme instrument pouvant faciliter la prise de décision intégrée.

Monsieur le Président/Madame la Présidente, le Canada croit que la bonne gouvernance à l'échelle nationale assure un fondement solide au progrès vers le développement durable. Le soutien apporté à la gouvernance démocratique dans le cadre de la réduction de la pauvreté et du développement durable vise au respect des droits de la personne et à l'égalité des sexes, au respect et à l'application de la primauté du droit, à la création d'établissements publics favorisant l'intégration, ainsi qu'à un engagement en faveur de la liberté et de la démocratie. Le développement durable est tributaire de la paix et de la sécurité.

L'égalité des sexes est une question transversale dont l'importance est essentielle dans ce cycle. Les hommes et les femmes ont souvent des rôles inégaux dans l'agriculture, l'exploitation des terres, les problèmes posés par la sécheresse et la désertification, l'aménagement rural, ainsi que dans le développement de l'Afrique. Le Canada reconnaît l'égalité entre les femmes et les hommes et l'habilitation des femmes comme objectifs de développement, et comme but essentiel à la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). L'accès inéquitable aux processus décisionnels, à la propriété foncière et aux ressources financières affecte la durabilité des résultats

économiques et peut nuire aux femmes et aux filles en particulier. De plus, les incidences environnementales nuisibles aggravent souvent cette conséquence. Le Canada veut fournir des résultats en matière d'égalité des sexes en s'efforçant de promouvoir l'égalité dans la participation aux décisions, en soutenant les femmes et les filles dans l'exercice de tous les droits de la personne, et en réduisant les inégalités de genre concernant l'utilisation et le contrôle des ressources, ainsi que les avantages du développement.

En ce qui a trait aux moyens de mise en œuvre, Monsieur le Président/Madame la Présidente, le Canada a pris des mesures importantes pour réduire la pauvreté mondiale, en augmentant le volume et l'efficacité de son aide. Conformément aux accords de Gleanagles, nous nous sommes engagés à doubler notre aide à l'Afrique d'ici 2009. Dans le cadre de son engagement à aider les pays en développement à participer davantage à l'économie mondiale, le Canada encourage aussi la croissance et le développement économiques dans les pays les moins développés, par le biais de son vaste programme d'accès aux marchés. En outre, nous assurons cet accès en franchise de droits et hors quota pour près de 99 % des produits provenant des pays les moins développés. Enfin, le Canada soutient fermement le programme Entraide et commerce conçu pour aider les pays en développement à se doter de la capacité axée sur l'offre et de l'infrastructure liée au commerce. Cette capacité et cette infrastructure devraient en effet les aider à mettre en œuvre et à exploiter les accords de l'OMC, et, plus généralement, à élargir leurs activités commerciales.